

**Arrêté numéro DEC2-2024-06 du 9 septembre 2024 nommant la présidente de jury de l'examen
conduisant à l'obtention
du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
(CAFFA)**

Académie de Versailles
(Session 2025)

Le Recteur de l'Académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE


ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Rachel LE LAMER PAVARD doyenne du collège des Inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux sur l'académie de Versailles.

ARTICLE 2 : Est nommée, pour la session 2025, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Elise BATEL, vice-doyenne des Inspecteurs de l'éducation nationale sur l'académie de Versailles.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 09 septembre 2024

Le Recteur de l'académie de Versailles


Etienne CHAMPION